Cadre de vie - Environnement

SICTOM

Le SICTOM en quelques chiffres pour la commune :
634 bacs de 80 à 660 litres, dont la moitié de capacité 120 litres
10 076 levées par an pour un volume hebdomadaire de 26 368 litres
> En moyenne, un foyer dépose son bac 16 fois par an.

275 badges pour 73 dépôts par semaine
> Le volume collecté dans les colonnes de tri représente 12 % du total des déchets collectés sur la commune.

5 cartes professionnelles.
> Les modalités d'accès changent et donnent ainsi droit à des dépôts libres des professionnels en déchetteries dans la limite de 2 m³/jour (hors samedi, hors gravats, hors déchets électriques, hors déchets dangereux). Au-delà de 2 m³ /jour et pour les gravats, la carte d'accès est payante.

7 containers sont disponibles sur la commune
> Route de Montargis : 2 pour le verre, 1 pour le papier, 4 pour les emballages
> La Boulée : 1 pour le verre, 1 pour le papier, 2 emballages
> Salle des fêtes : 1 pour le verre, 1 pour le papier, 2 emballages

Le saviez-vous ?
On évalue les déchets organiques à 30 % du contenu de notre poubelle. Le compostage représente donc un bon moyen de réduire ses déchets ménagers.

Rappel des consignes de tri

Les erreurs de tri, encore trop nombreuses, notamment dans les colonnes de tri, entrainent un refus des bennes qui sont envoyées à l'incinération dont le coût est supérieur au tri.

nouveau : les bouteilles d'huile et pots de yaourts peuvent dorénavant être recyclés.

Encore trop de déchets sauvages sont à déplorer sur notre commune.

La commune prévoit une action de sensibilisation tout public à la gestion des déchets au printemps.

Cadre de vie - Environnement

Bibliothèque

Un groupe de travail, composé d'élus et de bénévoles, a été constitué pour poursuivre l'aménagement de la bibliothèque.
La commune a reçu de nombreux dons de livres qu'il faut à présent recenser et valoriser avant leur mise à disposition.
Dans l'hypothèse d'un contexte favorable, la commune envisage de l'ouvrir pour cet été.

Concours

Comme chaque année, la commune a organisé des concours de maisons fleuries, de boîte à lettres et de décorations de Noël.

Pour les maisons fleuries, le gagnant récompensé par la commune est M. MOOIJ route de Lorris. Le jury attribue trois coups de cœur à M. et Mme Alain VAURY rue de la Maincereine, M. et Mme PRESSOIR rue du Château d'eau, M. Robert WALTER rue de la Grand Cour et un prix spécial de la rue fleurie pour la rue de Langesse.

Les gagnants du concours de boîte à lettres sont M. et Mme RAFFARD route de Lorris.
Enfin, les gagnants du concours de décorations de Noël sont M. et Mme JACQUEMIN.

Les gagnants de chaque catégorie sont invités à récupérer leur lot à la mairie.

Marché du goût

Une vingtaine de producteurs locaux a participé au marché du goût qui a eu lieu dimanche 18 octobre. Malgré le contexte sanitaire, tout s'est bien déroulé, le soleil ayant contribué à profiter de ce moment convivial.

Manifestations

Toutes les autres festivités qui rythment traditionnellement la vie de la commune ont malheureusement été annulées : concours de pêche, fête de la musique, feu d'artifice du 14 juillet, forum des associations, repas des cheveux blancs, cérémonie du 11 novembre, festivités de Noël et les vœux du maire.

Habitat

Sécheresse

La commune a demandé à être reconnue en arrêté de catastrophe naturelle pour l'année 2020 pour 28 logements.
La réponse est attendue pour cet été.
Une demande de reconnaissance avait déjà été faite en 2019 mais n'a pas donné lieu à un arrêté préfectoral.

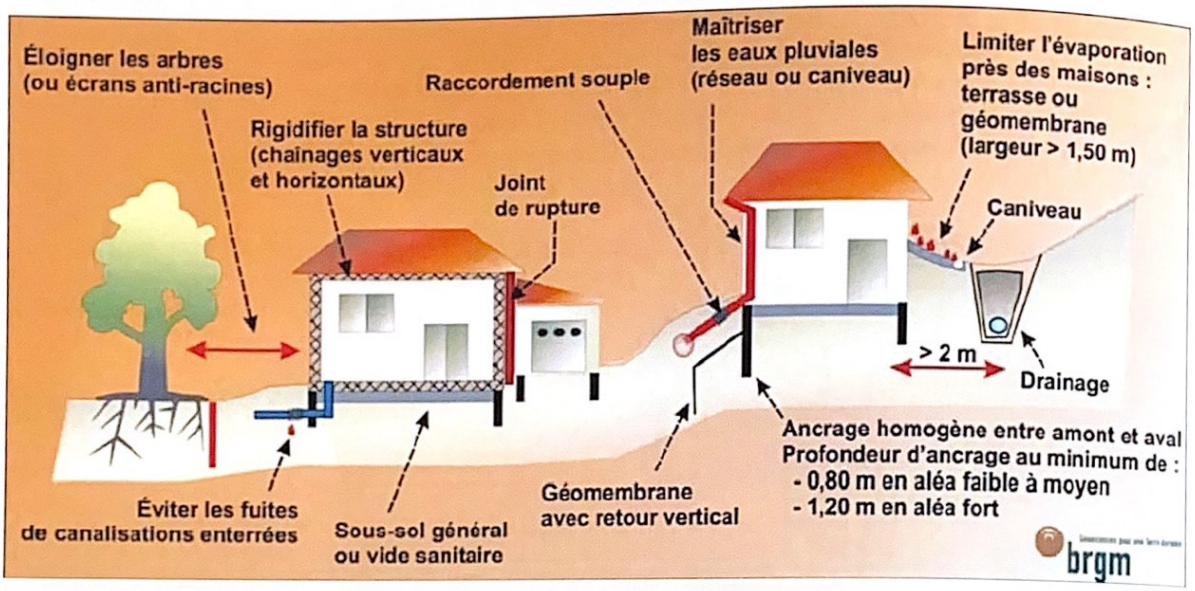

Loi Elan

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ÉLAN) vise à réformer le droit immobilier. Son entrée en vigueur au 1er janvier 2020 (publication du décret d'application le 6 août 2020) rend obligatoire l'étude de sols pour la vente de terrains situés dans des zones à risque d'aléa modéré à fort.
Le risque géotechnique reste la principale cause de sinistre pour les maisons individuelles aujourd'hui en France.

Ces zones sont notamment définies par la présence d'argiles dans les sols. En effet, ceci augmente les phénomènes de retrait-gonflement, pouvant à terme dégrader la future construction. Le portail gouvernemental Géorisques https://www.georisques.gouv.fr/ permet de vérifier, notamment, la présence d'argile présumée sur un sol ou un terrain.

Que faire si vous vendez un terrain ?
Que votre terrain soit destiné à un projet de construction, ou pas, vous avez l'obligation, en tant que vendeur de prendre en charge la réalisation par un professionnel d'une étude géotechnique de type G1 ES (Etude de Site) et G1 PGC (Principes Généraux de Construction).
L'objectif est d'informer l'acquéreur sur les caractéristiques du sol, et en particulier identifier les principes de fondation dans le cas d'une construction.

Habitat

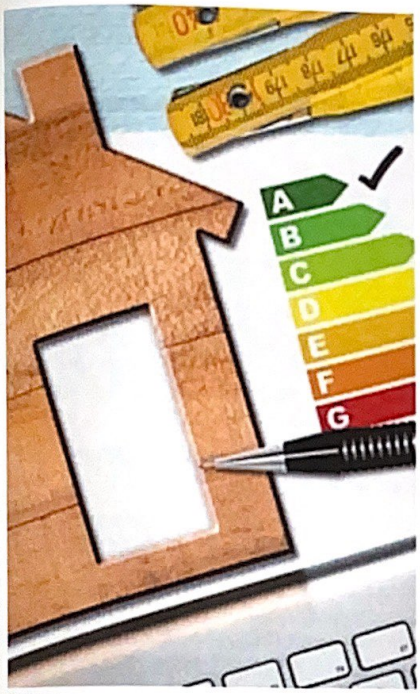

LE SERVICE ÉCO HABITAT, UN SERVICE PUBLIC GRATUIT ET LOCAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Faciliter le parcours des particuliers dans leur projet de rénovation thermique, améliorer leur confort au quotidien et les aider à réduire leurs factures énergétiques : telles sont les principales missions du Service Éco Habitat.

Ce service public local pour la rénovation énergétique des logements est porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois. **Il vous propose un accompagnement neutre et gratuit pour tous vos projets de rénovation énergétique** : plan de travaux, études de devis et information sur toutes les aides financières associées. Pour vous permettre d'évaluer votre logement, le Service Éco Habitat met également gratuitement des outils à disposition des habitants : caméra thermique, mallette d'éco mesures.

Contactez le Service Éco Habitat par téléphone au 02 38 92 10 58 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ou par courriel à service.ecohabitat@pays-gatinais.com

Le Service Éco Habitat vous reçoit sur rendez-vous :

- Du lundi au vendredi, au 3 rue de Crowborough à Montargis
- Le 1er mardi du mois au 4 avenue de la quiétude, à Bellegarde, dans les locaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- Le 2ème mardi du mois au 1 place Honoré Combe, à la Mairie de Courtenay.

Service éco habitat

GÂTINAIS MONTARGOIS

Projet d'implantation d'éoliennes

Le projet concerne l'implantation de trois éoliennes (le projet initial en prévoyait quatre).
La société RWE, qui a acquis Nordex Developpement fin 2020, finalise le dossier d'étude d'impact en vue de constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale. Celui-ci s'appuie sur plusieurs études de faisabilité (vent, faune, flore, paysage et acoustique) et devrait être déposé à la préfecture du Loiret à la fin du premier trimestre 2021.
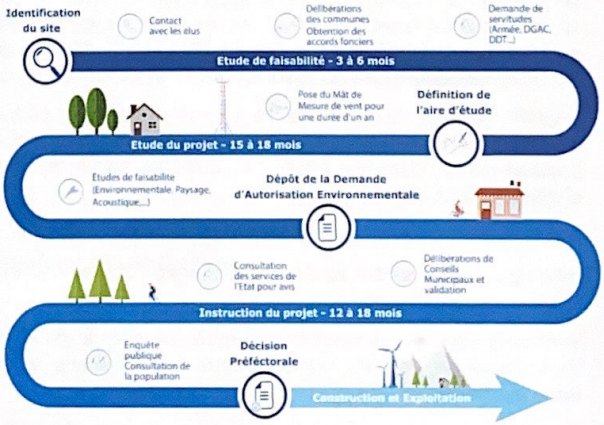
Une enquête publique aura lieu pendant la phase d'instruction du dossier pour la commune de Varennes-Changy et les communes situées dans un périmètre de 6 km autour des installations.
Les habitants pourront exprimer leur avis par différents moyens durant cette enquête publique.
Tous les avis seront collectés par le commissaire-enquêteur qui, au regard de l'ensemble, rendra le sien, ce qui conclura l'enquête publique.
Les élus, quant à eux, devront se prononcer favorablement ou défavorablement pour le projet au moyen d'une délibération.
L'avis du commissaire-enquêteur sera pris en compte par le préfet du département ainsi que les avis émis par les autres instances faisant partie de la procédure d'instruction du dossier.